

# La concordance ou la complémentarité des horaires de travail des parents : un élément de stratégie pour faire garder les enfants?

Evelyne Lapierre-Adamcyk, Nicole Marcil-Gratton,  
Céline Le Bourdais et Lauriane Robert  
Centre interuniversitaire d'études démographiques

La communication<sup>1</sup> porte sur les régimes de travail des parents et sur la concordance ou la complémentarité des horaires de travail des pères et des mères, lorsque les deux sont sur le marché du travail, afin de mieux saisir la présence ou l'absence d'une stratégie qui allierait les horaires de travail aux impératifs de la prise en charge des enfants.

## **Problématique**

Depuis le milieu du XXe siècle, la famille canadienne s'est beaucoup transformée, en particulier sous l'impulsion de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail. D'abord généralement réservée aux femmes célibataires et sans enfant, la participation au marché du travail s'est graduellement répandue chez les mères de famille dont les enfants atteignaient l'âge de l'école, et finalement a rejoint les mères de très jeunes enfants. En conséquence, les familles où les deux parents travaillent à l'extérieur du foyer sont devenues très nombreuses. Cette nouvelle réalité comporte des aspects qui modifient en profondeur le cadre dans lequel les relations entre hommes et femmes s'expriment et dans lequel les couples élèvent leurs enfants.

La problématique de cette présentation se situe au coeur de la recherche d'un équilibre entre le temps nécessaire pour créer une vie familiale épanouissante pour les parents et leurs enfants, le régime de travail des parents qui correspond à leurs aspirations professionnelles, et la nécessité d'assurer à leur famille un niveau de vie convenable. Dans des travaux antérieurs, le concept de «temps familial» a été suggéré; il correspond à ces périodes où tous les membres de la famille sont disponibles pour des activités communes. Il est nécessairement réduit par le travail des parents et par la fréquentation scolaire pour les enfants. Certains travaux (Rapoport et Le Bourdais, sous presse) utilisent la notion de «temps parental», qui met l'accent sur le temps que les hommes et les femmes consacrent respectivement à l'éducation de leurs enfants. Le modèle traditionnel de la famille où l'homme travaillait à l'extérieur du foyer et la mère prenait charge de l'éducation des enfants et du travail domestique impliquait d'emblée que le père ne soit pas disponible pour la vie familiale durant ses heures de travail. Par ailleurs, dès que les enfants étaient d'âge scolaire, ces derniers n'étaient pas non plus disponibles pour partager des activités avec leur famille cinq journées par semaine. Cela reste vrai dans les nouveaux modèles familiaux qui se développent. Cependant, dans le nouveau modèle où la mère travaille de plus en plus fréquemment à l'extérieur de son foyer, le

---

<sup>1</sup> La recherche se situe dans la continuité des recherches poursuivies par les auteures dans le cadre d'un projet intitulé Family Transformations and Social Cohesion; certains résultats repris ici font partie d'un chapitre à paraître sous le titre «A Balancing Act: Parents' Work Arrangements and Family Time» dans McQuillan, K. and Z.R. Ravanera (eds.), sous presse.

temps parental de la mère sera réduit lorsque son horaire de travail exige qu'elle se fasse remplacer auprès de ses jeunes enfants; pour éviter de recourir à une forme ou l'autre de services de garde, la mère peut opter pour un travail dont les horaires seraient complémentaires à ceux du père qui, à son tour, prendrait charge des enfants. Ce genre de solution maximiserait le temps où les enfants sont en présence d'au moins un de leurs parents, mais diminuerait le temps où tous les membres de la famille sont ensemble. Le travail des mères, correspondant à la fois au désir des femmes de participer au marché du travail et à la nécessité économique de maintenir un niveau de vie satisfaisant, pourrait donc être envisagé comme faisant partie d'une stratégie qui permettrait d'atteindre l'équilibre souhaité entre temps familial et bien-être économique (Bianchi, 2000; Marcil-Gratton et Le Bourdais, 1999; Lapierre-Adamcyk, Marcil-Gratton et Le Bourdais, 2002).

### **Diversité et complexité des régimes de travail des parents**

Des recherches antérieures, fondées sur le premier cycle de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ, 1994-95), enquête réalisée par Statistique Canada et le Ministère du développement et des ressources humaines du Canada, ont mis en évidence la diversité et la complexité des régimes de travail des parents (Marcil-Gratton et al, 2000; Lapierre-Adamcyk et al., 2002). En bref, ces travaux ont montré que dans 72% des familles biparentales canadiennes avec enfants de moins de 12 ans, les 2 parents sont sur le marché du travail; dans 25 % des cas, un seul parent est actif et dans seulement 3% des cas, aucun des deux parents n'est actif. Dans 44 % des familles, les deux parents travaillent à plein temps, c'est-à-dire au moins 30 heures par semaine chacun. Par ailleurs, 28 % des familles ont au moins un parent à temps partiel sur le marché du travail.

Si le modèle traditionnel du père unique gagne-pain de la famille a perdu sa place sous la pression de la fréquence accrue des mères sur le marché du travail, l'activité à plein temps du père reste prédominante. Lorsque la famille recourt au temps partiel, c'est le père qui est actif à plein temps: 89 % des cas. De plus, lorsqu'un seul parent travaille, c'est le père à plein temps dans 88 % des cas. Dans l'ensemble des familles avec enfants de moins de 12 ans, 47 % des mères travaillent à plein temps; c'est le cas pour 91 % des pères.

La diversité des régimes de travail relève aussi des horaires de travail qui peuvent être standards (de jour, du lundi au vendredi) ou atypiques (de soir, de nuit ou durant le week-end). Seuls 24 % des parents ont tous les deux des horaires standards; à l'opposé, 16 % ont tous les deux des horaires atypiques, dont 44 % sont concordants; dans ce dernier cas, on peut supposer que les parents sont disponibles en même temps, ce qui favorise le temps familial; ils doivent cependant confier leurs enfants à d'autres personnes pendant qu'ils sont au travail. Enfin, 32 % des familles ont un parent dont l'horaire est standard et l'autre atypique. Les horaires de travail répondent en grande partie aux exigences du marché du travail et aux caractéristiques des professions exercées par les parents. Mais ils peuvent aussi faire partie d'une stratégie qui vise à faire face aux obligations familiales.

Ces résultats seront repris dans cette communication en tentant, cette fois, de lier les régimes de travail adoptés par les parents aux moyens qu'ils utilisent pour assurer la prise en charge de leurs enfants, pendant qu'ils répondent à leurs obligations professionnelles.

## **Population à l'étude et sources de données**

Dans les études antérieures, les données du premier cycle de l'ELNEJ, essentiellement recueillies auprès d'un échantillon d'enfants, avaient pu être repondérées et utilisées comme représentant la population correspondant aux familles biparentales avec enfants âgés de 0 à 11 ans inclusivement dans l'ensemble du Canada. Ce sont ces enfants qui ont besoin d'être constamment encadrés dans leurs activités.

Pour la présente analyse, nous avons recours aux données recueillies six ans plus tard, lors du quatrième cycle de l'enquête (2000-2001). Cet échantillon représente la population des enfants et non des familles : en 2000-2001, l'échantillon comprenait 30 450 enfants canadiens âgés de 0 à 17 ans, dont 25 543 vivaient dans une famille biparentale. Parmi ces derniers, seuls les 20 278 enfants âgés de 0-11 ans, pour qui les informations portant sur le travail des parents et le recours aux services de garde étaient de bonne qualité, ont été retenus. L'enquête contient des renseignements sur le régime de travail des deux parents au cours de l'année précédant l'enquête, sur la composition de la famille tenant compte du nombre et de l'âge des enfants, sur le type de famille, sur le revenu du ménage, sur les modes de garde utilisés par les parents pendant leurs heures de travail ou pendant qu'ils sont aux études, ainsi que sur certaines caractéristiques socio-démographiques des parents.

## **Régimes de travail des parents: résultats d'une stratégie familiale?**

L'examen des liens entre les régimes de travail adoptés par les parents de jeunes enfants et le bien-être économique de leur famille conduit à se demander si le régime de travail, combinaison de la participation au marché du travail et des horaires de travail, ne découle pas dans de nombreuses familles de choix volontaires des parents qui, tout en poursuivant des buts économiques, visent à assurer une présence parentale optimale auprès de leurs enfants. Ils tentent ainsi de maximiser soit le «temps parental» par la présence de l'un des parents, soit le «temps familial» où tous les membres de la famille, parents et enfants, sont ensemble pour des activités communes.

Pour mieux saisir cette réalité, la présentation du contexte dans lequel les enfants vivent constitue une première étape essentielle. Ce contexte est déterminé par quatre éléments principaux : les caractéristiques de la famille; le régime de travail des parents et leurs horaires de travail, et la situation économique de la famille; la fréquentation des services de garde; finalement les modalités de garde choisies par les parents. Au-delà de la description de ce contexte, une analyse statistique multivariée des relations entre ces diverses composantes permettra de détecter les éléments qui pourraient relever d'une stratégie de prise en charge des jeunes enfants et d'en faire ressortir les enjeux.

### **a) Les enfants âgés de 0-11 ans et leurs caractéristiques familiales.**

Le tableau 1 présente la distribution des enfants âgés de 0-11 en 2001 selon la composition de la famille dans laquelle ils vivent. D'abord, le nombre d'enfants ainsi que leur âge ont été pris en compte pour établir la composition familiale qui s'avère, comme on le voit, très diversifiée. En regroupant en fonction du nombre des enfants et de l'âge du plus jeune, on constate que presque la moitié des enfants canadiens vivent dans des familles de 2 enfants (49 %), 35 % vivent dans des familles plus nombreuses, et seulement 16 % sont seuls avec leurs parents. Du point de vue de l'âge du plus jeune, une majorité se trouvent dans une famille où il y a au moins un enfant de moins de 6 ans (61 %). On verra plus loin que la composition familiale joue un rôle non négligeable sur le régime de travail des parents.

On trouve aussi au tableau 1 la répartition des enfants selon le niveau d'instruction de la mère ainsi que le lieu de résidence. Divers travaux ont montré que ces caractéristiques sont liées au régime de travail et à la prise en charge des enfants; elles seront introduites comme facteurs de contrôle dans les analyses multivariées. Du point de vue de l'instruction de la mère, les enfants se répartissent en trois groupes : peu d'enfants ont une mère peu instruite (10%); dans 64,1 % des cas, la mère a un diplôme d'études secondaires, sans être allée à l'université; la mère d'un peu plus du quart des enfants est allée à l'université.

#### **b) Les enfants âgés de 0-11 ans et le régime et les horaires de travail de leurs parents**

La figure 1 porte sur le régime de travail des parents caractérisé selon la participation au marché à plein temps ou à temps partiel, et cela pour chacun des deux parents. Trois catégories s'imposent : les deux parents sont actifs à plein temps (49 %); l'un est actif à plein temps, l'autre à temps partiel (26 %); l'un actif à plein temps, l'autre inactif (22 %). Les autres combinaisons, où le lien avec le marché du travail est faible, ne regroupent qu'un pourcentage d'environ 3 % et ne pourront être analysées séparément. Le modèle contemporain des familles à double revenu est donc prédominant, mais il est lié à des décisions influencées par la composition de la famille. Comme on le voit à la figure 1,

- l'activité des deux parents est fortement liée au nombre d'enfants dans la famille: plus le nombre d'enfants est élevé, moins la proportion des enfants dont les deux parents sont actifs à plein temps est forte; à l'inverse, pour les enfants des familles de 3 enfants et plus, la proportion des enfants dont l'un des parents est inactif est plus forte.
- l'âge des enfants joue aussi un rôle : on observe une augmentation du pourcentage des enfants dont les deux parents sont actifs à plein temps lorsque l'âge du plus jeune enfant augmente; par exemple, de 53 % (enfant âgé de 0-5 ans) à 62 % (enfant âgé de 6 ans et plus) lorsque l'enfant est enfant unique. Cela est encore plus marqué chez les enfants qui ont au moins deux frères ou soeurs: de 34 % quand les enfants ont tous moins de 6 ans à 48 % lorsqu'ils ont tous 6 ans et plus.

La figure 2 présente les horaires de travail des parents pour les enfants dont les deux parents sont sur le marché du travail. Lorsque les deux parents travaillent à plein temps, 59 % des enfants ont des parents qui travaillent le jour seulement aux heures régulières;

pour 13 % des enfants, le père travaille le jour seulement et la mère à d'autres moments; pour 20 % des cas, c'est l'inverse; et enfin, pour 8 % des enfants, les deux parents ont des horaires où ils ne travaillent jamais aux heures régulières de jour. Ces pourcentages ne varient pas de façon marquée en fonction de la composition de la famille (données non montrées). Lorsque le père travaille à plein temps et la mère à temps partiel, ces pourcentages deviennent respectivement 44, 28, 16 et 12 % et sont peu sensibles à la composition familiale (données non montrées). Par contre, on notera avec intérêt que le pourcentage des enfants dont la mère travaille avec un horaire non standard est multiplié par 1,9 (de 21 à 40 %), lorsqu'elle passe du plein temps au temps partiel. Les horaires du père qui travaille à plein temps relève sans doute des caractéristiques du marché du travail : ses horaires ne varient ni en fonction de la composition familiale ni de l'activité de la mère, même lorsque cette dernière est inactive (données non présentées).

Le travail au cours du week-end représente un autre élément des horaires de travail qui vient perturber la vie familiale. Dans les travaux précédents, cet élément avait été associé aux variations dans les horaires de travail et inclus dans la variable qui permettait de classer les parents en deux catégories : horaires réguliers et horaires atypiques. Ici le travail au cours du week-end a été traité séparément. Lorsque les deux parents travaillent à plein temps, la proportion des enfants dont les parents ne travaillent pas pendant le week-end est plus élevée que lorsque la mère travaille à temps partiel (44% contre 36 %, données non illustrées). À l'inverse, on note une augmentation du travail de la mère au cours du week-end lorsqu'elle travaille à temps partiel : 31% à 38 % (données non illustrées).

Par ailleurs, la figure 2 montre que les horaires de travail non standards sont fortement associés au travail durant le week-end. En comparant les mères qui travaillent pendant cette période à celles qui ne le font pas, le pourcentage d'enfants dont la mère travaille avec des horaires non standards passe de 8 % (3+5) à 49 % (18+31) lorsqu'elle travaille à plein temps, et de 26 à 64 % lorsqu'elle est à temps partiel.

Les horaires de travail des parents peuvent aussi être examinés en fonction de leur concordance et de leur complémentarité. Même si l'information recueillie par l'ELNEJ est très détaillée, il n'est pas possible de déterminer pour chaque cas si la concordance existe ou non. Malgré cette limite, un classement significatif a pu être établi en respectant les règles suivantes :

- Les horaires concordants : les horaires de travail du père et de la mère coïncident parfaitement.
- Les horaires rotatifs : au moins un des deux parents travaillent avec des horaires rotatifs; l'autre a un horaire de jour, de soir, de nuit, ou rotatif.
- Les horaires irréguliers : ici le mot « irréguliers » a été utilisé par le répondant, sans qu'il soit précisé en quoi l'horaire varie; au moins un des deux parents déclarent travailler à des heures irrégulières; l'autre travaille soit de jour, de soir, de nuit, a un horaire rotatif ou encore travaille aussi à des heures irrégulières.
- Les horaires brisés : au moins un parent a un horaire brisé ou sur appel ou autre; quel que soit l'horaire de l'autre parent.
- Les horaires non concordants : les parents travaillent à des moments précis, qui sont clairement différents; par exemple, un travaille le jour, l'autre la nuit, etc ....

La figure 3 illustre le lien entre la concordance ou la complémentarité des horaires et le fait que l'horaire de chaque parent soit standard ou non, selon le classement déjà établi. Lorsque les parents travaillent à plein temps, pour 62 % des enfants, on trouve des horaires parfaitement concordants; ce pourcentage est évidemment de 100 % lorsque les parents travaillent le jour aux heures régulières, mais est très faible dès que l'un ou l'autre a un horaire non standard. Parmi ces derniers, environ 40 % des enfants ont au moins un parent qui travaille avec des horaires rotatifs. La proportion des enfants dont les parents ont des horaires non concordants, donc complémentaires, varie en fonction du caractère standard des horaires du père ou de la mère : elle passe de 3 % lorsque les 2 parents ont des horaires non standards, à 18 % lorsque seul le père a un horaire non standard, et à 26 % lorsque c'est la mère. L'image n'est pas tout à fait la même lorsque la mère est à temps partiel; la catégorie des horaires rotatifs est moins importante, et les horaires dits « irréguliers » sont plus fréquents, ils prédominent nettement, 53 % des enfants étant dans ce cas lorsque les deux parents ont des horaires non standards.

Comme on sait que les mères qui travaillent à temps partiel sont beaucoup plus susceptibles d'adopter des horaires non standards, on peut se demander si la prise en charge des enfants est un facteur important dans la décision à l'égard des horaires et de la complémentarité de cet horaire avec celui du père, afin de préserver le temps que les enfants passent avec au moins un de leurs parents. Les décisions en matière d'activité seront sans doute aussi influencées par la disponibilité de services de garde accessibles financièrement et de bonne qualité pour l'éducation des enfants. Ces liens font l'objet de la section suivante.

### **c) Les enfants âgés de 0-11 ans et la fréquentation des services de garde**

L'ELNEJ a recueilli pour chaque enfant retenu dans l'échantillon des informations sur la façon dont il était pris en charge pendant que les parents étaient au travail ou aux études au cours de la période précédant immédiatement l'entrevue. La formulation de la question est la suivante : Pendant que vous (et votre conjoint/partenaire) êtes au travail ou aux études, avez-vous actuellement recours à un mode de garde tel une garderie, la garde à votre domicile ou chez quelqu'un d'autre par une gardienne ou une personne apparentée, ou un programme de garde avant et après l'école? Pour chaque mode de garde, on précisait le nombre d'heures d'utilisation et si la personne responsable était autorisée par le gouvernement ou agréée par un organisme de garde en milieu familial. Tous les modes de garde étaient passés en revue et le mode de garde principal était identifié par la personne qui répondait au questionnaire en fonction du nombre d'heures que l'enfant y passait. Les modes de garde suivants ont été pris en considération : la garde à domicile par un proche, par une gardienne non apparentée, ou encore par un frère ou une sœur plus âgée; la garde dans le domicile de la gardienne, apparentée ou non; la garde dans un établissement, comme une garderie ou un service avant et après école. Cinq catégories ont été créées et ont permis de classer tous les enfants : « pas de garde », « à domicile », « gardienne non agréée », « gardienne agréée », et « en garderie ». L'analyse des résultats sur la fréquentation des services de garde se fait séparément pour les enfants de 0-5 ans et de 6-11, étant donné que leurs besoins sont très différents, l'école prenant charge des plus vieux pour la plus grande partie des heures standard de travail. On ne tiendra compte que des deux groupes où les deux parents sont actifs, soit à

plein temps, soit le père à plein temps et la mère à temps partiel. Dans les familles où la mère ne participe pas au marché du travail, la fréquentation des services de garde est très faible et relève de besoins différents; elle n'est pas prise en considération ici.

La figure 4 présente la distribution des enfants âgés de 0-5 ans selon le régime de travail des parents, leurs horaires de travail et la fréquentation des services de garde. On observe une différence importante dans le pourcentage d'enfants « non gardés » entre les deux groupes de régimes de travail, 26 % seulement des enfants ne fréquentant pas de service de garde lorsque les deux parents travaillent à plein temps contre 46 % lorsque la mère travaille à temps partiel. Ce pourcentage varie, mais de façon beaucoup moins marquée, en fonction des horaires du père et de la mère : lorsque la mère occupe un emploi à horaire standard, le pourcentage d'enfants « non gardés » est légèrement plus faible que lorsque son horaire est non standard; les horaires du père ne semblent pas déterminants. Ces observations sont valables pour les deux régimes de travail, à des niveaux différents. La figure 5 illustre la situation des enfants d'âge scolaire. Dans ce cas, on remarque aussi le pourcentage plus élevé d'enfants qui ne fréquentent pas de service de garde lorsque la mère est à temps partiel. Cependant en ce qui concerne les horaires, les relations vont en sens opposé : lorsque la mère est à plein temps, le pourcentage d'enfants « non gardés » est plus faible parmi les enfants dont la mère a un horaire standard que lorsque son horaire est non standard. Par contre lorsque la mère est à temps partiel, les enfants « non gardés » sont proportionnellement plus nombreux lorsque la mère a un horaire standard.

Le choix d'un mode de garde particulier dépend de plusieurs facteurs et varie sans doute en fonction de la disponibilité des divers types de services. On peut croire que les parents se soucient de la qualité des services de garde, surtout s'ils doivent les utiliser pendant de nombreuses heures; ils se préoccupent sans doute aussi des aspects pratiques, comme la distance de leur domicile, la flexibilité des heures d'ouverture, et d'autres aspects très divers correspondant à la réalité de la famille comme aux exigences de l'emploi occupé. La figure 6 montre que le régime de travail n'a qu'un effet limité, bien que non négligeable, sur le choix du mode de garde, une fois qu'on élimine de la distribution les enfants « non gardés ». Pour le Canada dans son ensemble, lorsque les deux parents travaillent à plein temps, 40 % des enfants sont pris en charge par des personnes agréées, soit en milieu familial, soit dans une garderie; c'est le cadre que l'on peut appeler « régi ». Cette proportion est 28 % lorsque la mère travaille à temps partiel. Dans ce dernier cas, les parents recherchent sans doute une plus grande flexibilité des services, puisque la mère tend à s'occuper elle-même de ses enfants dans une plus grande partie du temps. La figure 6 illustre par ailleurs de façon très notable l'importance de la disponibilité des garderies par la comparaison entre le Québec, où existe une politique familiale dont le système de garderies constitue la pierre d'assise, et les autres régions canadiennes moins bien équipées dans ce domaine. Le recours aux garderies et aux personnes agréées passe de 62 à 45 % au Québec en fonction du régime de travail, mais il ne varie que de 30 à 23 % ailleurs au Canada.

Il reste à examiner la relation entre le recours aux services de garde et la concordance ou complémentarité des horaires. Les figures 7 et 8 présentent ce lien respectivement pour les enfants de 0-5 ans et ceux de 6-11 ans. Pour les premiers, lorsque leurs parents ont des horaires concordants ou rotatifs, la proportion d'enfants « non gardés » est réduite par rapport à ceux dont les parents ont des horaires irréguliers, brisés ou autres, ou des

horaires tout à fait complémentaires. Ces observations s'appliquent tout aussi bien aux enfants dont les parents sont tous deux à plein temps qu'à ceux dont la mère travaille à temps partiel : les niveaux diffèrent, mais les liens sont les mêmes. Pour les enfants d'âge scolaire, les proportions d'enfants « non gardés » sont plus élevées comme on l'a déjà montré, et elles le sont de façon beaucoup plus importante lorsque les horaires sont non concordants ou complémentaires; par contre, les mères à temps partiel dont les horaires coïncident avec celles de leur conjoint sont moins enclines à recourir à la garde, leurs enfants étant pris en charge par l'école lorsqu'elles travaillent.

Cette description du contexte dans lequel les enfants sont pris en charge pendant que leurs parents travaillent ou sont aux études permet de poser quelques hypothèses sur l'éventuelle existence d'une stratégie familiale qui vise divers objectifs parmi lesquels le bien-être des enfants constitue sans doute une composante très importante. Il semble évident que pour un quart des enfants, la mère se retire du marché du travail, s'occupe elle-même de les éduquer et ne recourt aux services de garde que de façon très exceptionnelle, et probablement pour peu d'heures. Le père travaille pour sa part à plein temps, et près du tiers occupent des emplois avec des horaires non standards. Il s'agit là d'une stratégie qui maximise probablement le temps familial où parents et enfants sont ensemble pour des activités communes, qui maximise le temps parental de la mère, mais dont le prix est lourd en termes de bien-être économique, ces familles ayant souvent des budgets soit serrés ou nettement insuffisants (Lapierre-Adamcyk et al., sous presse).

Le travail à temps partiel de la mère constitue une deuxième forme d'ajustement aux besoins des enfants. Le coût économique est important aussi, mais moins marqué que dans le cas précédent. Ici on peut s'interroger sur la possibilité qu'au retrait partiel du marché du travail ne s'ajoute pas un choix d'horaire non standard qui favorise le temps familial, ou encore qui favorise la prise en charge des enfants par l'un ou l'autre des parents. On a vu que les horaires non standards des mères, surtout de celles qui travaillent à temps partiels, réduisent le pourcentage d'enfants « gardés ». Il s'agit d'une hypothèse que nous tentons de vérifier.

#### **d) Liens entre régimes et horaires de travail et fréquentation des services de garde**

Les régimes de travail sont-ils associés à la décision de faire garder ses enfants? La situation diffère en fonction de l'âge des enfants; ceux qui sont à l'école ont des besoins différents des petits. Chez ces derniers, l'analyse descriptive montre de plus fortes proportions d'enfants pris en charge par d'autres personnes que leurs parents lorsque la mère travaille à plein temps et qu'elle occupe un poste à horaire de jour. En contrepartie, les enfants dont la mère se retire partiellement du marché du travail seraient davantage sous sa responsabilité, ou sous la responsabilité de leur père, lorsque la mère opte pour des horaires autres que le jour. Bien sûr de nombreux facteurs peuvent aussi être associés à ces relations, dont les caractéristiques des divers secteurs d'emploi où les parents exercent leur activité professionnelle.

Une analyse de régression logistique permet de vérifier la persistance de la relation entre la proportion d'enfants « gardés » et le régime de travail de la mère, qui tient compte de sa participation au marché du travail, à plein temps ou à temps partiel ainsi que de ses horaires de travail, tout en maintenant constant la concordance des horaires entre le père et la mère, ainsi que le travail durant le week-end. Le tableau 2 présente, pour les enfants

âgés de 0-5 ans, les rapports de cote bruts dans le modèle 1 où seuls les facteurs caractérisant le régime et les horaires de travail sont inclus, et les rapports de cote nets dans le modèle 2, où les mêmes facteurs sont retenus, tout en introduisant plusieurs caractéristiques de la famille et des parents dont le niveau d'instruction de la mère, le lieu de résidence, le secteur d'emploi du père et de la mère, la région du Canada, l'accès à l'aisance financière, le nombre d'enfants dans la famille et l'âge de l'enfant. Le rapport de cote s'interprète de la façon suivante : la catégorie de référence correspond à l'unité; un rapport de cote inférieur à 1 indique que la catégorie correspondante est moins susceptible que la catégorie de référence de vivre l'événement ou de posséder la caractéristique étudiée; à l'inverse un rapport de cote supérieur à l'unité indique que la catégorie correspondante l'est plus. Dans le tableau 2, c'est la proportion des « enfants gardés » qui est analysée. Dans le cas du régime de travail de la mère, ce sont les enfants dont la mère travaille à plein temps avec un horaire standard qui constituent la catégorie de référence (1,0). Cette proportion est réduite de façon significative (0,729) lorsque la mère travaille à plein temps avec des horaires non standards; c'est cependant le travail à temps partiel qui a l'effet le plus marqué, le « rapport de cotes » étant coupé de moitié pour les enfants dont la mère travaille à temps partiel à des horaires standards (0,487) par rapport à la catégorie de référence; enfin le rapport se réduit encore (0,319) lorsque la mère a des horaires non standards. En particulier, lorsqu'il se combine au temps partiel, le recours à des horaires non standards pourrait donc s'interpréter comme faisant partie d'une stratégie qui permet aux parents de maximiser la présence de l'un d'entre eux auprès de leurs enfants. Par ailleurs, au tableau 2, on voit que la concordance ou la complémentarité des horaires de travail des deux parents est associée à la fréquentation des services de garde. Par rapport aux enfants dont les parents ont des horaires concordants, ceux dont les parents ont des horaires rotatifs (qui sont susceptibles d'être concordants à certains moments) fréquentent davantage les services de garde (1,427); par contre des horaires complémentaires ou encore dits irréguliers se conjuguent avec une réduction de la garde par quelqu'un d'autres que les parents (0,512 et 0,725). Lorsque les parents ont des horaires concordants, ils travaillent surtout le jour, ils ont alors tendance à faire garder leurs enfants; dans un sens, le temps « parental » de la mère est réduit par rapport à la situation traditionnelle, mais d'un autre côté, les deux parents sont disponibles en même temps pour prendre charge des enfants et partager avec eux des activités communes. On note par ailleurs que le travail du week-end, si on peut supposer qu'il réduit le temps familial, n'affecte pas significativement la propension à faire garder ses enfants.

La prise en compte des caractéristiques de la famille et du secteur d'emploi du père et de la mère ne modifie pas de façon marquée les liens entre le régime de travail des parents et la concordance de leurs horaires. Seuls les horaires rotatifs perdent leur caractère significatif. Ces facteurs affectent toutefois la fréquentation des services de garde par les enfants (données non montrées). On remarque que les enfants des mères les plus instruites fréquentent davantage les services de garde que ceux des mères moins instruites. Les enfants des milieux aisés sont dans la même situation; cela tient en partie au lien qui existe entre régime de travail et accès à l'aisance financière, mais ce lien subsiste même en contrôlant pour le régime de travail. Quelques secteurs d'emploi affectent la fréquentation des services de garde; cela est particulièrement visible lorsque les emplois permettent à la mère de veiller elle-même sur ses enfants, la fréquentation des services

étant alors réduite par rapport à celle des enfants dont la mère travaille dans le commerce (catégorie de référence). Le lieu de résidence et la région affectent aussi la fréquentation : les milieux moins urbanisés favorisent la garde, et le Québec se distingue par une proportion d'enfants gardés beaucoup plus forte que les autres régions du pays. Enfin les caractéristiques de la famille présentent aussi un lien : les enfants qui appartiennent à une famille de 3 enfants ou plus sont moins susceptibles de fréquenter un service de garde que les enfants appartenant à une plus petite famille. L'âge de l'enfant a aussi un effet significatif : les enfants de moins de 2 ans fréquentant moins souvent les services de garde que les plus âgés de 2-3 et 4-5 ans.

Pour les enfants d'âge scolaire, la situation est quelque peu différente, car ils sont pris en charge par l'école toute la journée, laissant leurs parents libres de travailler à des horaires de jour. Le tableau 2 présente les rapports de cote pour des modèles identiques à ceux qui ont été construits pour les moins de 6 ans. Pour ce groupe, le régime de travail de la mère semble avoir un lien moins ferme avec la fréquentation des services de garde que pour les plus jeunes. En effet, en comparaison avec les enfants dont la mère travaille à plein temps à des heures standards, seuls les enfants dont la mère travaille à temps partiel à des heures standards fréquentent moins les services de garde (0,380); cela n'est pas surprenant, car le travail à temps partiel à des heures où les enfants sont à l'école permet à la mère de les prendre en charge au moment où ils rentrent. Le recours à des horaires non standards semble réduire la fréquentation des services de garde, mais les rapports de cote ne sont pas significatifs. Par contre, la complémentarité des horaires du père et de la mère est négativement liée à la fréquentation des services de garde; en effet les enfants dont les parents ont des horaires non concordants (0,526) ou irréguliers (0,476) fréquentent moins les services de garde que ceux dont les parents ont des horaires identiques. Cela s'explique sans doute par la disponibilité de l'un des parents au moment où l'autre travaille. On note finalement que le travail du week-end n'est pas significativement lié à la fréquentation des services de garde. Lorsque l'on introduit les caractéristiques des enfants et de leurs parents, les relations observées ne sont pas affectées et persistent avec la même intensité, à une exception près : les enfants dont les parents ont des horaires brisés fréquentent moins les services de garde (0,511) que ceux dont les parents ont des horaires identiques; cette relation devient significative.

#### **e ) Le choix d'un mode de garde ou sa disponibilité?**

Une fois que les parents ont opté par choix ou par nécessité pour un régime de travail particulier et de faire garder leurs enfants, quels modes de garde choisissent-ils? L'analyse descriptive indique que le choix du mode de garde dépend en grande partie de la disponibilité, surtout lorsque l'on considère les garderies ou encore des services autorisés par le gouvernement ou agréés par un organisme de garde en milieu familial. La comparaison du Québec avec les autres régions est convaincante à cet égard : l'existence d'un réseau de garderies à bon marché semble déterminante. Les parents y font davantage garder leurs enfants et optent pour ces garderies en grand nombre. Mais le régime de travail, en particulier les horaires de travail, sont-ils liés au choix d'un mode de garde?

De nouveau, la régression logistique a été utilisée pour vérifier si les enfants « gardés » le sont davantage dans une garderie (ou dans un établissement) que dans le milieu familial, soit dans leur domicile ou chez la gardienne (que la personne responsable soit apparentée

ou non). Dans le modèle brut (tableau 3), on constate que le régime de travail de la mère semble fortement lié au choix que font les parents d'un mode de garde. En effet par rapport aux enfants dont la mère travaille à plein temps à des heures standards, tous les autres sont moins souvent gardés en garderie (mère à plein temps, horaire non standard : 0,661; mère à temps partiel, horaire standard : 0,711), surtout ceux dont la mère travaille à temps partiel avec des horaires non standards (0,374). Ce résultat est cohérent par rapport à la disponibilité de services en garderie dont les heures d'ouverture coïncident en général avec les horaires standards de travail. Dans le modèle net, les rapports de cote se rapprochent davantage de l'unité et ne sont plus significativement différents, à l'exception de la catégorie où la mère travaille à temps partiel avec un horaire non standard (0,436). Par contre la concordance ou la complémentarité des horaires ne semble pas affecter le mode de garde choisi, à l'exception de la catégorie des horaires dits « irréguliers » où le rapport de cote est fortement positif et significatif, et le demeure dans le modèle net; comme cette catégorie comprend surtout des parents dont les horaires ne sont pas définis avec précision dans le questionnaire, on peut supposer que le travail est fait surtout le jour, au moment où les services de garde en garderie sont offerts. Au total, la concordance des horaires des parents, on se le rappelle, intervient plutôt dans la décision de faire garder ou non ses enfants. Enfin lorsque l'activité des parents inclut du travail le week-end, on remarque une réduction dans l'utilisation des services en garderie qui reste statistiquement significative dans le modèle net, pour les enfants dont les deux parents travaillent pendant le week-end. Comme ni l'un ni l'autre du père ou de la mère ne sont disponibles dans ce cas, et que les services de garde en garderie ne sont généralement pas ouverts le week-end, les parents cherchent une solution plus souple que la garde en milieu familial leur offre.

Dans le cas des enfants d'âge scolaire, le choix de recourir à la garde en milieu scolaire (avant et après l'école) semble relever avant tout de la disponibilité de tels services, car à part les enfants dont la mère travaille à temps partiel avec des horaires irréguliers qui se retrouvent beaucoup moins fréquemment dans ce type de service (modèle net : 0,243), aucune catégorie ne se différencie de façon significative.

## **Vue d'ensemble et conclusion**

Au point de départ de ce travail, se posait la question du rôle que la concordance ou la complémentarité des horaires de travail des parents peuvent jouer sur leur façon de faire garder leurs enfants pendant qu'ils travaillent. Deux autres questions sont sous-jacentes à cette interrogation : le travail des parents se fait-il au détriment du temps familial défini comme les moments où tous les membres de la famille sont disponibles pour des activités communes, ou du temps parental, c'est-à-dire du temps que chacun des parents passent avec ses enfants? Et le maintien d'un niveau de vie convenable est-il compatible avec la protection du temps familial?

Réfléchissons de nouveau sur la signification des régimes et des horaires de travail des parents en fonction du temps familial. La signification pourrait être différente selon l'âge des enfants. Voyons d'abord la situation quand les enfants sont d'âge préscolaire. On peut faire l'hypothèse que le temps familial est maximisé, à tout le moins favorisé, quand les parents sont libres en même temps, c'est-à-dire quand leurs horaires sont concordants;

lorsque les deux sont actifs, les enfants de cet âge devront être pris en charge par d'autres personnes responsables pendant que les parents travaillent. Ce sera le cas des enfants des catégories suivantes : - les 2 parents actifs à plein temps avec des horaires standards; - le père à plein temps, la mère à temps partiel, avec horaire standard; - le père à plein temps, avec horaire standard, la mère inactive. 53 % des enfants âgés de 0-5 ans se retrouvent dans ces catégories.

Dans un second groupe, on peut réunir les catégories où l'un des deux parents travaille avec un horaire non standard; comme dans le cas précédent, trois catégories se distinguent en fonction de l'activité économique de la mère. 34 % des enfants de 0-5 ans s'y retrouvent. Dans ce groupe, le temps familial est réduit, un horaire non standard correspondant par définition à un horaire de travail autre que le jour; il empièterait donc sur ces périodes généralement consacrées aux activités familiales, les soirées et le week-end. Mais il pourrait favoriser la prise en charge des enfants par l'un des parents, au moment où l'autre est au travail; ici le temps parental du père ou de la mère pourrait être augmenté.

Le troisième groupe, celui où les deux parents ont des horaires non standards, présente une situation complexe; quand les enfants sont d'âge préscolaire, peut-être favorise-t-elle le temps familial, les parents étant disponibles en même temps le jour, au moment où les enfants ont besoin d'être encadrés. Mais l'imprécision des données fait qu'il est difficile de se prononcer. Seulement 6,8 % des enfants sont dans ce cas.

Quand les enfants sont d'âge scolaire, ils sont automatiquement pris en charge par l'école pendant la majorité des heures standard de travail. Le temps familial sera alors réduit aux seuls week-end et soirées. Les enfants de ce groupe d'âges se répartissent dans les trois catégories décrites plus haut de la façon suivantes : 56 %, 33 % et 7 % respectivement.

Le tableau 4 résume divers indicateurs pour les enfants d'âge préscolaire et d'âge scolaire. On y trouve la répartition des enfants selon le régime et l'horaire de travail des parents regroupés en fonction de leur effet anticipé sur le temps familial; la catégorie intitulée « autres situations » comprend des familles hétérogènes et dont le lien avec le marché du travail est généralement faible; elles n'ont pas été prises en compte dans l'analyse. On trouve en plus le pourcentage d'enfants dont au moins un parent travaille le week-end; le pourcentage d'enfants gardés; pour ces derniers, le nombre moyen d'heures gardées et le pourcentage d'enfants gardés en garderie ou en milieu scolaire; et le pourcentage d'enfants dont la famille dispose d'un budget serré ou insuffisant.

Chez les enfants de moins de 5 ans, on remarque que les horaires standards pour les deux parents sont associés à des indicateurs qui renforcent l'idée que ce type d'horaires favorisent le temps familial. Comparons d'abord les enfants dont les 2 parents travaillent à plein temps. Lorsque les horaires sont standards, le travail durant le week-end est beaucoup moins fréquent (39,5 contre 72,9). On n'y trouve évidemment aucun horaire non concordant, alors que lorsqu'un parent a un horaire non standard, on a pu établir que les horaires sont souvent non concordants (données non montrées). Ces résultats sont donc cohérents avec l'idée de départ. Par ailleurs, les différences dans la prise en charge des enfants, bien que faibles, iraient dans le sens d'une prise en charge par d'autres personnes que les parents légèrement plus fréquente lorsque les 2 horaires sont standards : la fréquentation des services de garde est un peu plus forte (75,8 contre 72,6);

le nombre moyen d'heures de garde est plus élevé (35,2 contre 28,9), et le pourcentage d'enfants gardés en garderie est aussi un peu plus fort (29,9 contre 25,8). Si les horaires non standards tendent à gruger le temps familial, on peut croire qu'il est peut-être légèrement compensé par du temps, que soit le père, soit la mère passe avec les enfants. L'horaire standard est par ailleurs associé à un meilleur niveau de vie : 13,3 % des enfants seulement de cette catégorie vivent dans une famille à budget serré ou insuffisant; ce pourcentage augmente légèrement à 18,7 % quand il y a un horaire non standard. Lorsque la mère est à temps partiel et le père à plein temps, l'effet de l'horaire non standard va dans le même sens, certaines différences étant plus un peu plus marquées. Dans le cas où la mère est inactive, l'effet des horaires non standards du père sur le temps familial et sur le niveau de vie n'est pas différent de celui des familles où un seul parent a un horaire non standard. Le retrait du marché du travail de la mère a cependant un impact économique très important pour chaque groupe. Les enfants gagnent l'attention et les soins de leur mère, mais la famille voit son niveau de vie baisser.

La situation se présente sensiblement de la même façon chez les enfants d'âge scolaire, l'effet de l'école réduisant la nécessité d'une prise en charge par d'autres personnes que les parents. L'effet des horaires non standards ne se distingue pas de façon significative.

En définitive, l'équilibre recherché par les parents semble être atteint par des stratégies variées. Environ la moitié des enfants de 0-11 ans n'ont pas à composer avec des horaires non standards; environ 40 % d'entre eux ont cependant un de leurs parents qui travaille le week-end. Leur niveau de vie est en général favorable, à part ceux dont la mère se retire complètement du marché du travail (environ le tiers des 0-5 ans et le quart des 6-11 ans). Les horaires non standards réduisent le temps familial pour environ le tiers des enfants de 0-11 ans; cela semble être compensé de façon limitée par une capacité plus grande de prise en charge par l'un des parents; cette observation s'appuie sur la plus faible proportion d'enfants fréquentant un service de garde et le plus faible nombre d'heures gardées. Cela se fait au prix d'une légère augmentation de la proportion qui vit dans des familles à budget serré ou insuffisant.

De ces résultats se dégage un portrait nuancé de la situation des enfants dans un univers où le double revenu semble nécessaire pour assurer un niveau de vie convenable. Même si une forte proportion des mères travaillent à plein temps, on constate que ce sont elles qui réduisent leur temps de travail ou se retirent complètement du marché du travail pour prendre charge des enfants. Cette stratégie a toujours un coût économique marqué; les enfants y gagnent sans doute en temps parental. Cela peut se faire de deux façons : lorsque la mère travaille moins ou pas du tout à l'extérieur de son foyer, elle s'occupe elle-même de ses enfants; lorsqu'elle travaille à temps partiel et opte pour un horaire non standard (ou encore que son métier le lui impose), on peut détecter une réduction supplémentaire de la proportion des enfants gardés ainsi que du nombre d'heures gardées par rapport à celle qui a un horaire standard; cet effet restait significatif après avoir contrôlé tous les autres facteurs. On peut aussi croire que le père, lorsque son horaire, est complémentaire, investit plus de temps auprès de ses enfants. On pourrait y voir une confirmation que les parents adaptent, par le biais des horaires de la mère, leur régime de travail pour prendre charge de leurs enfants. Cela se fait rarement sans un coût économique non négligeable.

## Références

- Beaujot, R., 2000. *Earning and Caring in Canadian Families*. Broadview Press.
- Bianchi, S., 2000. « Maternal Employment and Time with Children: Dramatic Change or Surprising Continuity? », *Demography*, 37, 4, 401-414.
- Lapierre-Adamcyk É., N. Marcil-Gratton et C. Le Bourdais, 2002. « Temps de travail et temps familial. Comportements des mères et des pères dans une économie en changement », Actes du Colloque *Avenirs démographiques et mondialisation : Enjeux politiques*, Fédération canadienne de démographie, Ottawa, Carleton University, p. 149-163.
- Lapierre-Adamcyk, E., N. Marcil-Gratton et C. Le Bourdais, 2004. « Régimes de travail: équilibrer temps familial et bien-être économique », dans J. Véron, S. Pennec et J. Légaré (Sous la direction de), *Age, générations et contrat social*. Les Cahiers de l'INED no 153 Les Éditions de l'Institut national d'études démographiques, Paris, 263-276.
- Lapierre-Adamcyk, É. N. Marcil-gratton et C. Le Bourdais, (sous presse). «A Balancing Act: Parents' Work Arrangements and Family Time», In K. McQuillan and Z.R. Ravanera (eds.), *Family Transformation, Social Cohesion, and Social Capital*, University of Toronto Press.
- Marcil-Gratton, N. et C. Le Bourdais, 2000. « La conciliation famille-travail comme facteur de stress: multiplicité des situations et diversité des besoins de soutien des familles au Québec », Présentation au Comité de priorité sur les ruptures d'unions. Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles. Institut national de la recherche scientifique-Culture, société et urbanisation.
- McQuillan, K. and Z.R. Ravanera (eds.) (sous presse), *Family Transformation, Social Cohesion, and Social Capital*, University of Toronto Press.
- Presser, H., 1999. « Towards a 24-Hour Economy », *Science*, 284, Juin, 1778-1779.
- Presser, H., 1995. "Job, Family, and Gender: Determinants of Nonstandard Work Schedules Among Employed Americans in 1991", *Demography*, 32, 4, 577-598.
- Harriet B. Presser. 2003. *Working in a 24/7 Economy: Challenges for American Families*, New York: Russell Sage Foundation
- Rapoport, B. and C. Le Bourdais. Forthcoming 2005. "Parental Time, Work Schedules and Changing Gender Roles". In K. McQuillan and Z.R. Ravanera (eds.), *Family Transformation, Social Cohesion, and Social Capital*, University of Toronto Press.

Figure 1. Répartition des enfants âgés de 0-11 ans selon la composition familiale (nombre d'enfants et âge du dernier) et le régime de travail de leurs parents, Canada, ELNEJ 2001

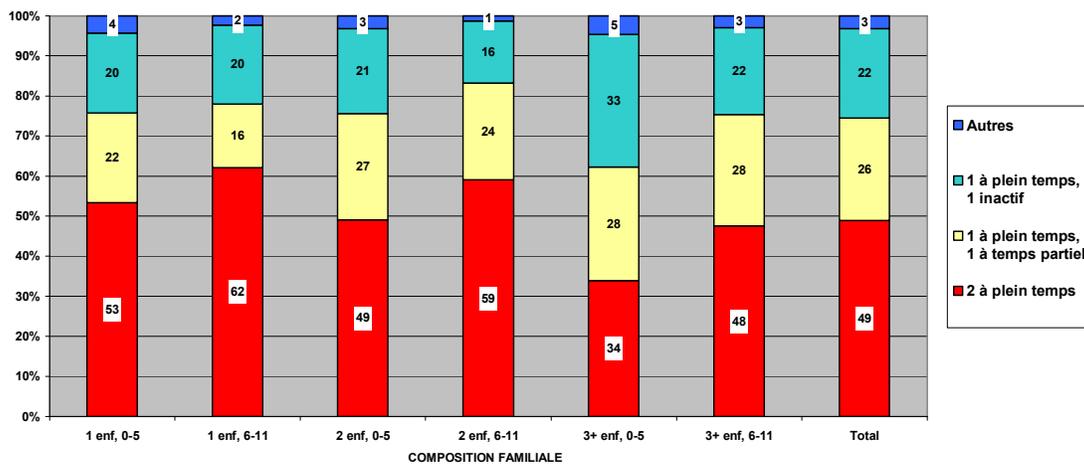


Figure 2. Répartition des enfants âgés de 0-11 ans selon le régime de travail, le travail durant le week-end et l'horaire des parents, Canada, ELNEJ 2001

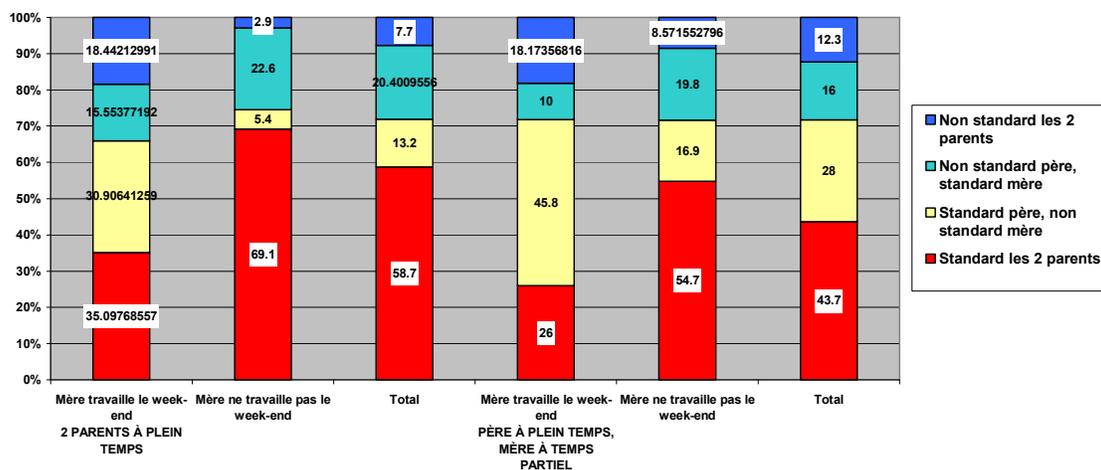


Figure 3. Répartition des enfants âgés de 0-11 ans selon l'horaire de travail des parents et la concordance de leurs horaires, Canada, ELNEJ 2001

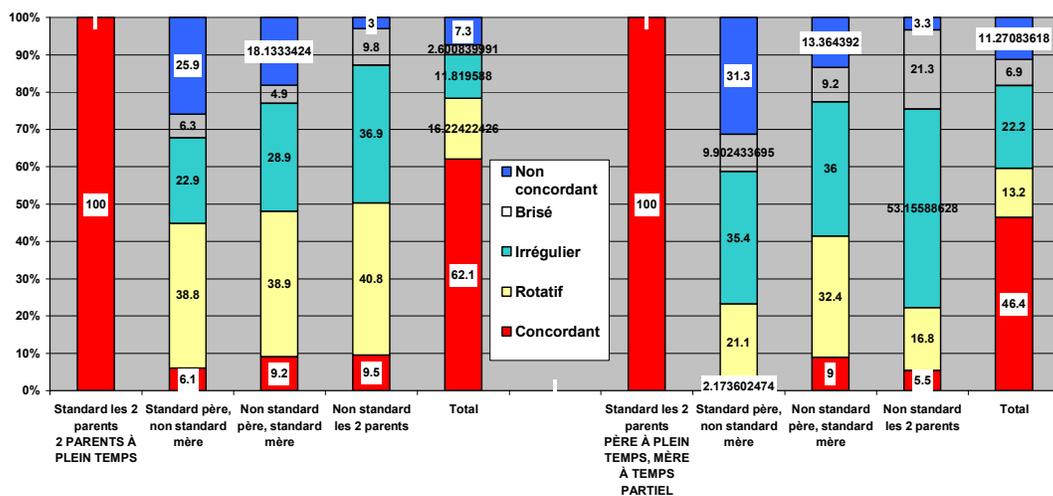


Figure 4. Répartition des enfants âgés de 0-5 ans selon le régime de travail de leurs parents et selon le mode de garde, Canada, ELNEJ 2001

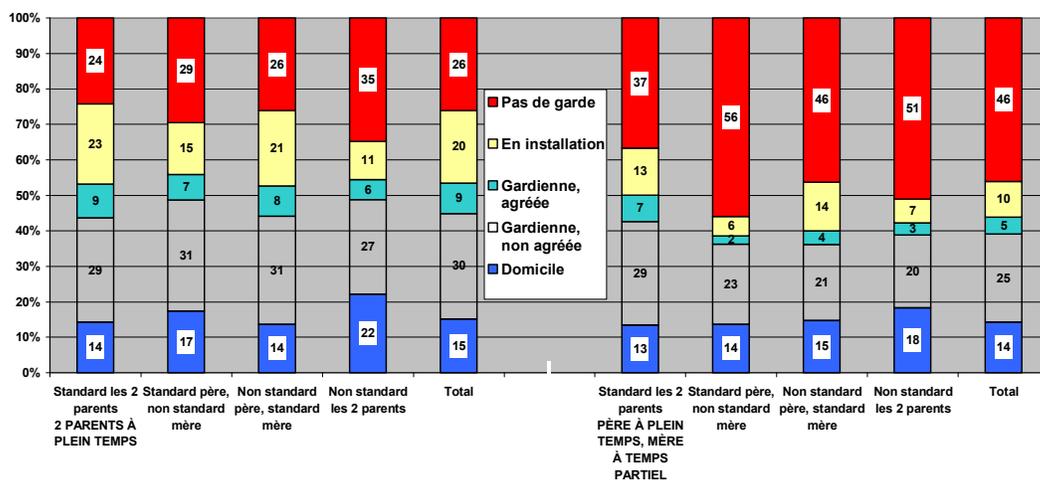


Figure 5. Répartition des enfants âgés de 6-11 ans selon le régime de travail, les horaires des parents et les modalités de garde, Canada, ELNEJ 2001

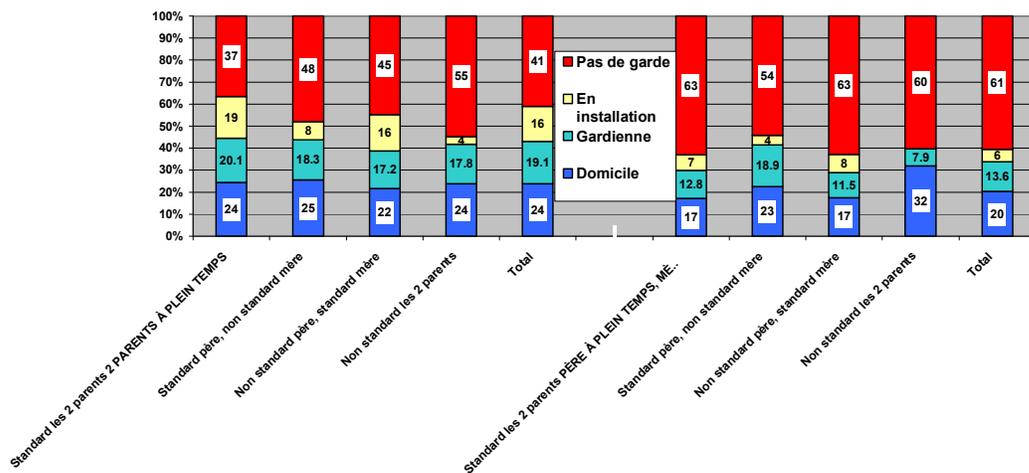


Figure 6. Répartition des enfants 'gardés' âgés de 0-5 ans selon le régime de travail des parents, la région et les modes de garde qu'ils fréquentent, Canada, ELNEJ 2001

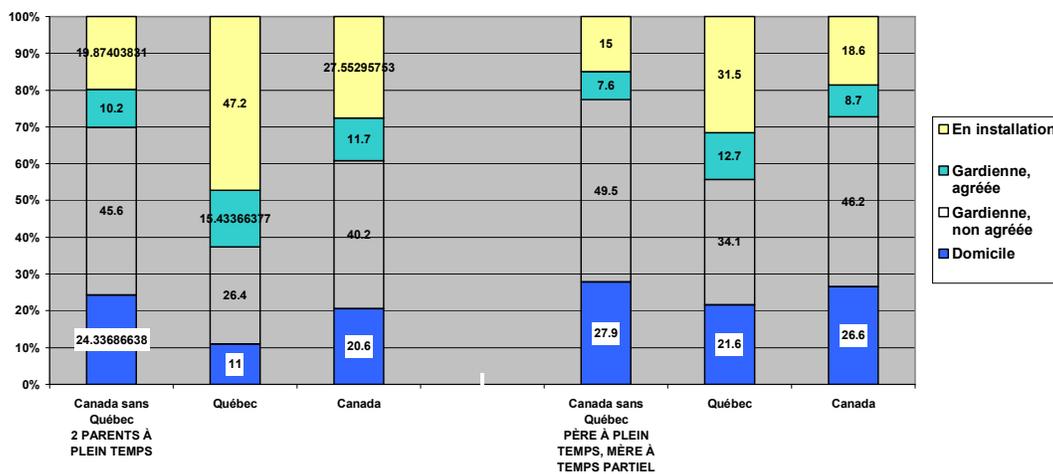


Figure 7. Répartition des enfants âgés de 0-5 ans dont les 2 parents sont sur le marché du travail selon la concordance de leurs horaires de travail et la fréquentation de divers modes de garde, Canada, ELNEJ 2001

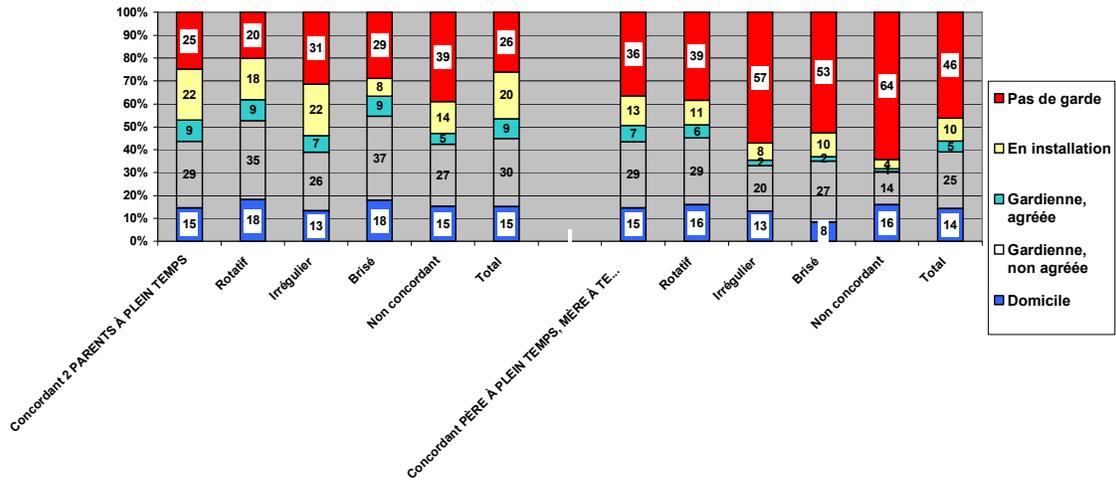
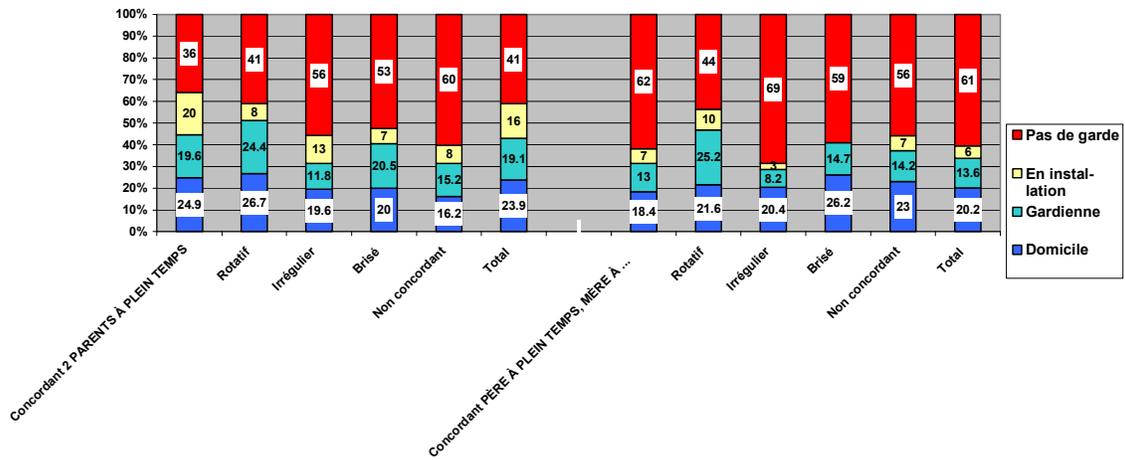


Figure 8. Répartition des enfants âgés de 6-11 ans dont les 2 parents sont sur le marché du travail selon la concordance de leurs horaires de travail et la fréquentation de divers modes de garde regroupés, Canada, ELNEJ 2001



**TABLEAU 1. RÉPARTITION DES ENFANTS ÂGÉS DE 0-11 ANS SELON DIVERS FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES, Canada, ELNEJ**

**COMPOSITION DE LA FAMILLE**

---

1 enfant, 0-5 ans	11.5
1 enfant, 6-11 ans	4.9
2 enfants, tous 0-5 ans	18.6
2 enfants, 0-5 et 6-11 ans	11.2
2 enfants, 0-5 et 12 ans+	0.1
2 enfants, tous 6-11 ans	13.0
2 enfants, 6-11 et 12 ans+	5.9
3 enfants +, tous 0-5 ans	4.6
3 enfants +, 0-5 et 6-11ans	14.1
3 enfants +, 0-5 et 12 ans+	0.0
3 enfants +, tous 6-11ans	4.3
3 enfants +, 6-11 et 12 ans+	10.5
3 enfants +, 0-5,6-11,12 ans+	1.2
Total	100.0

**COMPOSITION SIMPLIFIÉE DE LA FAMILLE: NOMBRE ET ÂGE DU PLUS JEUNE**

---

1 enfant, 0-5 ans	11.5
1 enfant, 6-11 ans	4.9
2 enfants, plus jeune 0-5 ans	29.9
2 enfants, plus jeune 6-11 ans	18.9
3 enfants +, plus jeune 0-5 ans	20.0
3 enfants +, plus jeune 6-11 ans	14.8
Total	100.0

**NIVEAU D'ÉDUCATION DE LA MÈRE**

---

Sans diplôme secondaire	10.0
Diplôme secondaire, sans université	64.1
Études universitaires, avec ou sans diplôme	25.9
Total	100.0

**LIEU DE RÉSIDENCE**

---

Milieu rural	13.0
Milieu urbain: Moins de 500 000 h.	40.4
Milieu urbain: 500000 h. et plus	46.6
Total	100.0

---

**TABLEAU 2. RELATIONS ENTRE LE RÉGIME ET L'HORAIRE DE TRAVAIL DES PARENTS ET LA FRÉQUENTATION DES SERVICES DE GARDE DES ENFANTS, Canada, ELNEJ 2001**

**ENFANTS 0-5 ANS**

	Modèle brut	Modèle net(1)
(Mère = plein temps et standard)	1.000	1.000
Mère = plein temps et non standard	0.729*	0.754*
Mère = temps partiel et standard	0.487***	0.518***
Mère = temps partiel et non standard	0.319***	0.321***
(Horaire concordant)	1.000	1.000
Horaire non concordant	0.512***	0.553***
Horaire brisé, sur appel, autre horaire	0.898	0.915
Horaire irrégulier	0.725**	0.683**
Horaire rotatif	1.427**	1.224
(Aucun parent ne travaille le week-end)	1.000	1.000
Père travaille le week-end	0.853	0.948
Mère travaille le week-end	1.142	1.092
Deux parents travaillent le week-end	0.902	0.959

**ENFANTS 6-11 ANS**

	Modèle brut	Modèle net(1)
(Mère = plein temps et standard)	1.000	1.000
Mère = plein temps et non standard	0.756	0.778
Mère = temps partiel et standard	0.380***	0.399***
Mère = temps partiel et non standard	0.742	0.797
(Horaire concordant)	1.000	1.000
Horaire non concordant	0.526**	0.443***
Horaire brisé, sur appel, autre horaire	0.682	0.511*
Horaire irrégulier	0.476***	0.426***
Horaire rotatif	1.068	0.903
(Aucun parent ne travaille le week-end)	1.000	1.000
Père travaille le week-end	0.790	0.857
Mère travaille le week-end	1.131	1.065
Deux parents travaillent le week-end	0.763	0.924

Coefficients significatifs à : \* = 0.05 \*\* = 0.01 \*\*\* = 0.001

(1) Compte tenu du niveau d'instruction de la mère, du lieu de résidence, du secteur d'emploi du père et de la mère, du niveau d'aisance financière, de la région du Canada, du nombre d'enfants et de l'âge du plus jeune.

**TABLEAU 3. RELATIONS ENTRE LE RÉGIME ET L'HORAIRE DE TRAVAIL DES PARENTS ET LES MODA  
DES SERVICES DE GARDE FRÉQUENTÉS PAR LES ENFANTS, Canada, ELNEJ 2001**

**ENFANTS 0-5 ANS**

	Modèle brut	Modèle net(1)
(Mère = plein temps et standard)	1.000	1.000
Mère = plein temps et non standard	0.661*	0.796
Mère = temps partiel et standard	0.711**	0.781
Mère = temps partiel et non standard	0.374***	0.436***
(Horaire concordant)	1.000	1.000
Horaire non concordant	0.883	0.844
Horaire brisé, sur appel, autre horaire	0.808	0.831
Horaire irrégulier	1.588**	1.425*
Horaire rotatif	1.103	1.183
(Aucun parent ne travaille le week-end)	1.000	1.000
Père travaille le week-end	0.711**	0.840
Mère travaille le week-end	0.677*	0.742
Deux parents travaillent le week-end	0.502***	0.642**

**ENFANTS 6-11 ANS**

	Modèle brut	Modèle net(1)
(Mère = plein temps et standard)	1.000	1.000
Mère = plein temps et non standard	0.443*	0.601
Mère = temps partiel et standard	0.564	0.683
Mère = temps partiel et non standard	0.190***	0.243**
(Horaire concordant)	1.000	1.000
Horaire non concordant	1.219	0.703
Horaire brisé, sur appel, autre horaire	0.486	0.343
Horaire irrégulier	1.136	1.315
Horaire rotatif	0.741	0.679
(Aucun parent ne travaille le week-end)	1.000	1.000
Père travaille le week-end	1.028	1.289
Mère travaille le week-end	1.063	0.984
Deux parents travaillent le week-end	0.515	0.808

Coefficients significatifs à : \* = 0.05 \*\* = 0.01 \*\*\* = 0.001

(1) Compte tenu du niveau d'instruction de la mère, du lieu de résidence, du secteur d'emploi du père et de la mère, du niveau d'aisance financière, de la région du Canada, du nombre d'enfants et de l'âge du plus jeune.

